



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 10 décembre 2013 - N° 196/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête « Associations 2014 »

Type d'opportunité : enquête nouvelle

Périodicité : l'enquête a vocation à être renouvelée tous les cinq ans (au minimum sur le segment des associations employeuses)

Demandeur : département des synthèses sectorielles, de la direction des Statistiques d'entreprises de l'Insee, ministère de l'économie et des finances

Au cours de sa réunion du 20 novembre 2013, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête auprès des associations en 2014.

L'enquête *Associations 2014* a pour objectif général de fournir des données statistiques de cadrage sur l'ensemble des associations relevant de la loi 1901 et assimilées, quel que soit leur domaine d'activité. Il est prévu un questionnement différencié selon que l'association emploie ou non des salariés. Le questionnaire en direction des associations non employeuses sera nettement moins détaillé, l'enquête visant à donner quelques informations sur l'activité à partir des répondantes et à estimer l'importance des associations inactives par domaine d'activité.

Pour les associations employeuses, les principaux thèmes abordés portent sur les ressources humaines et financières des associations (salariés, volontaires, bénévoles, ...d'une part ; dons, cotisations, mécénat, financements publics, ... d'autre part), leurs dépenses (salaires, ...), leur domaine d'activité (culturel, sportif, sanitaire ou social), leur organisation et leur rayon d'intervention. Un volet sur l'évolution récente de leur situation et des éventuelles difficultés qu'elles ont pu rencontrer pour exercer leur activité au cours des trois dernières années est également envisagé.

Cette enquête répond directement à une des recommandations essentielles du rapport « *Connaissance des associations* » du Cnis de décembre 2010, et ainsi à une des attentes du milieu associatif organisé (notamment le Conseil national de la vie associative et la Confédération permanente des coordinations associatives) et des chercheurs depuis une vingtaine d'années.

L'enquête *Associations 2014* sera la première enquête du système statistique public couvrant l'ensemble du monde associatif et ayant les associations comme unités enquêtées. Par le passé, différents dispositifs statistiques publics se sont intéressés au tissu associatif, mais aucune enquête ne visait directement les associations. Les dispositifs hors statistique publique apportent quant à eux des enseignements importants sur le fonctionnement du monde associatif, mais ne permettent pas d'établir des statistiques précises sur l'ensemble des associations, faute de s'appuyer sur un répertoire central exhaustif des associations.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat général du Cnis : Timbre H030 - 18, Bd. A. Pinard 75675 PARIS Cedex 14 – Tél. : 01 41 17 52 62 – Fax : 01 41 17 55 41 – secretariat-general@cnis.fr – www.cnis.fr

Un comité de concertation, rassemblant les principaux acteurs ayant déjà participé au rapport du CNIS, a d'ores et déjà été mis en place.

La base de sondage est constituée de toutes les associations (employeuses et non employeuses), dès lors qu'elles sont enregistrées dans le répertoire Sirene ou dans le répertoire national des associations (RNA) administré par le ministère de l'intérieur. L'échantillon des associations employeuses sera extrait du répertoire Sirene. L'échantillon des associations non employeuses sera extrait à la fois de Sirene et du RNA, sous réserve de la disponibilité de ce dernier, avec un processus pour limiter les cas de redondance possible entre les deux bases.

Le champ géographique est la France entière (métropole et départements d'outre-mer).

La collecte aura lieu au dernier trimestre de 2014, et sera réalisée par l'Insee. Elle s'effectuera par internet ou voie postale, ces deux modes de collecte étant proposés aux associations non employeuses dès le courrier de lancement de l'enquête.

L'enquête donnera lieu à des publications (Insee Première et Insee Résultats), prévues pour le deuxième semestre de 2015.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.